



Pense-bête de l'année de stagiaire



Septembre	<ul style="list-style-type: none"> * Signez votre PV d'installation et déposez l'ensemble des pièces indispensables au paiement du salaire au plus tôt. Attention, même si le Rectorat s'efforce de vous payer votre premier salaire en septembre (en fait, une avance d'environ 80%), des retards peuvent survenir dans la procédure (dossier incomplet, etc.). * Vérifiez votre emploi du temps, il ne doit pas comporter d'heures supplémentaires : elles ne vous seront pas payées. Contactez-nous en cas de doute. Il faut agir rapidement. * Déposez votre dossier de reclassement auprès du Rectorat, afin de convertir en ancienneté de certifié (ou d'agrégé, ou de CPE, etc.) les services antérieurs (effectués au sein de l'éducation nationale, de la fonction publique ou du privé). Demandez l'aide du SNES et SNUEP-FSU en cas de difficultés. <p>Le « Mémo du Stagiaire vous apportera toutes les explications nécessaires pour lire la fiche de paye que vous recevrez – au plus tôt – en novembre.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Optez pour le remboursement aux frais réels si vous êtes éligible à l'IFF mais que celle-ci vous paraît en deçà des frais engagés pour vous rendre en formation : contactez la DIPE pour faire connaître votre choix * Pensez à acquitter votre cotisation syndicale auprès du SNES ou SNUEP-FSU
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> * Assister à la réunion de rentrée le jeudi 6 Octobre à partir de 17h30 organisé par le SNES Lyon * Dans votre établissement de stage ont lieu les élections de vos représentants au Conseil d'Administration. Nous vous invitons à être candidat et/ou voter pour les listes SNES et SNUEP-FSU ; vous découvrirez ainsi de près le fonctionnement d'un établissement scolaire. * Déposez votre demande d'autorisation d'absence auprès du secrétariat de direction avant les vacances de la Toussaint, afin de participer au stage spécial stagiaires « Carrière et Mutation » organisé par le SNES-FSU en novembre.
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> * Commencez à réfléchir à votre mutation, en assistant au stage du jeudi 23 Novembre proposé par le SNES Lyon. L'opération étant complexe et nécessitant d'être bien conseillé, le SNES-FSU tient informés les stagiaires syndiqués à travers son site Internet mais surtout par l'envoi de brochures d'information papier. Nous mobilisons des militants pour vous aider (rencontres personnalisées et prioritaires pour les syndiqués). * Les demandes de mutation seront à formuler par Internet (SIAM sur Iprof) à partir de la mi-novembre. Vous devez établir une liste préférentielle d'académies où vous souhaitez être affectés à la rentrée 2018. La situation familiale prise en compte sera celle constatée au 1^{er} septembre 2017. * Remplissez et renvoyez-nous la fiche de suivi syndicale de votre dossier de mutation, afin que nous puissions contrôler les diverses opérations liées aux mutations (erreurs de barème, de vœux, de situation personnelle, etc. Près du tiers des dossiers sont ainsi corrigés chaque année ...). * Prenez connaissance du reclassement retenu par le Rectorat. En cas de doute, contactez nous.
Décembre	<p>Mi décembre, prenez connaissance sur ASTUCE des rapports intermédiaires établis par votre tuteur et le chef d'établissement.</p>
Janvier	<p>Dernière limite pour nous renvoyer la fiche de suivi syndical pour la phase inter-académique des mutations. Les enseignants élus du SNES et SNUEP-FSU participent aux commissions chargées de contrôler les premières opérations de mutation, le barème par exemple. Ils se basent sur la fiche syndicale, et les documents que vous leur avez fournis, pour vous défendre efficacement. C'est important qu'ils disposent de toutes les pièces.</p>
Février/ Mars	<ul style="list-style-type: none"> * Fin mars, réunions d'information sur les mutations Intra académique proposées par le SNES Lyon avec présence de commissaires paritaires des académies de Lyon et franciliennes.
Avril	<ul style="list-style-type: none"> * Au cours de la première quinzaine ont lieu les commissions paritaires d'affectation, pour la phase inter-académique. Les collègues du SNES et du SNUEP-FSU proposent toutes les améliorations possibles. C'est à la suite de ces commissions que vous connaîtrez votre académie pour la rentrée 2018. Il faudra alors très rapidement prendre contact avec le SNES ou le SNUEP-FSU de votre nouvelle académie pour obtenir les renseignements et les conseils qui vous permettront de formuler vos vœux d'affectation pour la phase intra-académique. * Prenez connaissance sur ASTUCE mi-avril des rapports de fin d'année rédigés par votre tuteur et le chef d'établissement. Et visez l'avis de ce dernier quant à votre titularisation (favorable/défavorable).
Juin	<ul style="list-style-type: none"> * Les enseignants élus du SNES et du SNUEP-FSU sont à nouveau en train de suivre votre dossier de mutation grâce à une nouvelle fiche syndicale mutation Intra académique, et cherchent à améliorer le projet de l'administration concernant l'affectation sur votre premier poste. Ils vous informeront le plus rapidement possible de votre affectation définitive. * Le jury académique se réunit afin de délibérer sur votre aptitude à être titularisé. Il s'appuie sur l'ensemble des rapports (tuteur, formateurs, etc.) et avis (chef d'établissement, IPR et directeur de l'ESPE). Un argument de plus pour tous les récupérer au fil de l'année.
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> * Début juillet, le jury académique convoque en entretien les stagiaires pour lesquels la titularisation est en balance. Pensez à consulter votre dossier administratif (de droit) et nous contacter : nous vous aiderons à le préparer. * A l'issue, décision de titularisation, renouvellement ou licenciement.